



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-19-0550 du 22/02/2019**

Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2019

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM DE  
LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
ET DU DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction régionale des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or.

Date d'application : 01/03/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DU  
DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DU  
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

**chargeant un administrateur des finances publiques de l'intérim de  
la direction régionale des finances publiques de bourgogne-franche-comté  
et du département de la côte-d'or**

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Alain MAUCHAMP, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique à la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, est chargé de l'intérim de la direction régionale des publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, en remplacement de Mme Martine VIALLET.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2019.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019  
POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES  
COMPTES PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART



BOFiP  
Direction générale des Finances publiques  
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756